

blème si important, celui de la disposition de nos excédents d'eau. Comme on l'a signalé hier, notre pays est prodigieusement riche, et c'est peut-être le seul pays au monde qui ait tant d'excédents d'eau, encore que ceux-ci tendent à diminuer.

Comme on l'a dit, le but de l'amendement est d'exiger que toute exportation d'eau fasse l'objet d'un traité. En d'autres termes, toute exportation d'eau devrait être déclarée illégale tant que le Parlement ne se serait pas prononcé. Je pense que c'est très important et je vais vous le montrer à l'aide d'un ou deux exemples. Parlons tout d'abord—et certains d'entre nous le savent—de la mégalopole qui est en train de se constituer le long du Saint-Laurent et des rives des Grands lacs et qui un jour—et quand je dis «un jour» je veux dire «bientôt», tout comme l'entend le gouvernement lorsqu'il emploie ce terme; autrement dit, d'ici dix ou quinze ans—qui un jour, dis-je, s'étendra d'un endroit situé quelque part entre Montréal et Québec jusqu'à Milwaukee et Chicago. Les habitants de cette mégalopole auront grand besoin d'eau potable. Elle sera plus étendue que celle qui existe maintenant entre Boston, d'une part, et Baltimore et Washington, de l'autre. C'est un simple énoncé des faits. J'en ai déjà parlé. J'espère que lorsque la mégapole sera née la presse ne va pas subitement se récrier: «Pourquoi personne ne l'avait-il prévu?». Cela avait été prévu dès 1969 et on le prévoit maintenant. Dans cette zone, il y aura un marché immense pour l'eau et au point de vue canadien cela englobe toute la région depuis la ville de Québec jusqu'aux Grands lacs. Si nous signons une entente à court terme et que notre eau soit un enjeu dans tout accord avec les États-Unis, nous risquons de découvrir que nos besoins sont semblables à ceux de nos voisins du Sud.

● (3.20 p.m.)

Je crois que l'amendement proposé par mon collègue et le mien auraient l'approbation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, un homme qui est tout prêt à élever des barrières électroniques pour protéger les Canadiens contre quelque chose, je ne sais trop quoi. S'il est prêt à aller jusque-là, pourquoi n'appuyerait-il pas nos amendements qui, eux, ont du moins l'avantage d'être marqués au coin du bon sens.

Hier le secrétaire parlementaire a cité deux arguments que j'avais développés au comité quant à la difficulté d'appliquer un article

[M. McCleave.]

comme celui qui nous est proposé. Que ferait-on en cas d'inondations? A mon sens, on devrait considérer une inondation comme un cas de force majeure, exception évidente à tout ce qu'il est possible de stipuler dans un traité ou un contrat. Je ne vois aucune difficulté de ce côté-là.

J'ai évoqué l'exemple du roi Knut, et maintenant mes propos me suivent. A qui d'entre nous ici cela n'arrive-t-il pas de temps à autre? J'ai parlé d'efforts pour endiguer l'implacable déferlement des eaux. Le secrétaire parlementaire a, lui aussi, rappelé cet exemple. Il est possible de modifier le cours naturel des eaux. On peut détourner des cours d'eau, et on l'a fait. On peut construire des barrages en vue de dérivations. C'est un moyen très efficace de contrôler les ressources hydrauliques. Il existe d'autres moyens de changer l'écoulement naturel des eaux. Aussi bien il ne s'agit vraiment pas d'adopter une résolution qui corroborerait les paroles du roi Knut adjurant les eaux de s'arrêter. En adoptant mon amendement, nous ferions une chose beaucoup plus efficace que cela car, en tant que Parlement canadien, nous déclarerions que si nous permettons à notre eau de s'écouler à l'étranger, ce serait uniquement à certaines conditions.

Quand nous avons débattu plus tôt dans l'année de notre souveraineté sur l'Arctique, ce fut le débat le plus intéressant que j'ai jamais vu. Les députés intervenaient de tous les côtés de la Chambre pour parler courageusement et à cœur ouvert et expliquer leur attitude à l'égard de la souveraineté canadienne. Il n'est pas de problème plus important au Parlement que celui de la souveraineté canadienne, de nos sentiments à l'endroit de la nation canadienne et de ses droits. Nous pouvons aussi bien exprimer notre souveraineté en discutant de l'aspect pratique de nos intentions à propos de notre eau dont nous disposons en abondance.

En outre, et je vais terminer très rapidement, de par ma proposition visant à n'exporter de l'eau qu'en vertu d'un traité, chaque transaction sera soumise aux pleins feux de la publicité. Aucune ne pourra s'effectuer sans qu'on n'en ait défini les modalités. Chaque transaction deviendrait du domaine public en faisant l'objet d'un débat parlementaire, de sorte que ni le gouvernement actuel ni aucun gouvernement futur ne pourra agir avant que chaque député ait eu l'occasion de se prononcer. Bref, c'est une façon d'en faire part à la population et de permettre aux députés d'ex-